

Politique : *Évaluation et achat de ressources pédagogiques*

Numéro : *P – 8.004*

Catégorie : *Élèves*

Pages : *2*

Approuvée : *le 4 novembre 2002*

Modifiée : *le 30 mai 2016*

1. Préambule

Les conseils scolaires en Ontario jouent un rôle primordial dans la mise en œuvre du curriculum provincial. Le ministère de l'Éducation a des lignes directrices sur l'approbation des manuels scolaires. Ces ressources figurent à la Liste Trillium. Les conseils scolaires demeurent entièrement responsables de la sélection des ressources supplémentaires qui appuient les programmes d'études élémentaires et secondaires. Ainsi, chaque conseil doit avoir en place sa politique et sa procédure administrative pour l'approbation des ressources supplémentaires au-delà de la Liste Trillium.

2. Énoncé

2.1 **Attendu que** le Conseil scolaire catholique Providence veille à offrir un milieu d'apprentissage catholique, francophone et accueillant, favorisant le plein épanouissement de chaque élève;

2.2 **Attendu que** le Conseil scolaire catholique Providence désire offrir aux écoles :

- a) des programmes, des services et des ressources qui répondent aux besoins de ses élèves et qui se conforment aux exigences du ministère de l'Éducation ainsi qu'à la mission et à la vision du Conseil.
- b) des manuels scolaires qui font l'objet d'une évaluation provinciale et qui figurent dans la liste Trillium.
- c) des manuels scolaires et des ressources supplémentaires qui font l'objet d'une évaluation locale et qui sont approuvés par le Conseil scolaire.

2.3 **Attendu que** le Conseil scolaire confie aux directeurs d'école la planification et la prestation des programmes tout comme la responsabilité de choisir et d'utiliser des ressources pédagogiques appropriées, en collaboration avec le personnel enseignant, sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'éducation*, de ses règlements et des *Lignes directrices sur l'approbation des manuels scolaires*.

2.4 **Attentu que** le Conseil scolaire doit assurer que les ressources supplémentaires soient conformes aux objectifs du ministère de l'Éducation et à la mission et la vision du Conseil scolaire. Ces ressources supplémentaires et les manuels scolaires qui ne figurent pas à la Liste Trillium doivent faire l'objet d'une approbation du Conseil.

Il est décidé que le Conseil scolaire catholique Providence élaborera une procédure administrative relative à l'évaluation et l'achat de ressources pédagogiques.

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.

Renvoi : PA – 8.004 – Évaluation et achat de ressources pédagogiques